

DEMANDE D'AIDE À UN PROJET COOPERATIF 2026-2027

Date limite de réception à l'OCCE 95 : 30 novembre 2026

Ce formulaire doit être complété et retourné à l'OCCE 95. Un seul dossier par coopérative. Le montant des aides sera communiqué début janvier 2027. Les chèques « Aide au projet coopératif » sont remis lors de l'Assemblée Générale de février (date et lieu à définir)

Voir la Notice pour les critères d'attribution d'une aide.

INTITULE du PROJET COOPERATIF :

Nom de l'école : **Numéro d'affiliation à l'OCCE:**

Adresse :

Téléphone : **Courriel :** 095..... @ac-versailles.fr

Nom du directeur/directrice : **Nombre de classes de l'école :**

CLASSES CONCERNÉES

Enseignant référent du projet :

Courriel :

Nombre de classe	Niveaux	Nombre d'élèves	Remarques sur l'école
			REP - REP+

L'école a-t-elle obtenu une aide en 2024/2025 – 2025/2026 oui – non- Montant perçu

L'école a-t-elle transmis le bilan de son dernier projet ? oui – non

Cadre réservé à l'OCCE

Compte-rendu financier et d'activités 2025/2026 oui non

Adhésion 2026/2027 à l'OCCE 95 oui non

Montant du compte de coopérative au 01/09/2026

L'école a-t-elle transmis le bilan de son dernier projet ? Oui – non

PRESENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Cochez 1 ou plusieurs cases

☐	Projet Artistique et culturel	Un projet Pacte-est-il déposé ? oui - non (Pensez à nous le transmettre)
☐	Projet Scientifique et numérique	
☐	Projet Education au développement durable	
☐	Projet Education physique et sportive	
☐	Projet Classe de découverte	
☐	Projet citoyenneté	
☐	Projet	

Rappel : Les classes de découverte dites « clé en main » ne sont pas subventionnées. (voir notice)

Date ou période du projet :

Projet avec nuitée ? Oui - Non - Lieu d'hébergement :

Organisme partenaire :

Intervenant(s) extérieur(s) : oui - non (si oui, précisez dans quel(s) domaine(s) et combien d'heures.)

.....

1) Objectifs Généraux

.....

.....

.....

.....

2) Liens avec le projet d'école :

.....

.....

.....

3) Décrire les étapes/le déroulement du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4) Quelle est la place des élèves dans le déroulé du projet ? Que devront-ils prendre en charge ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5) En quoi votre projet favorise-t-il la coopération entre les élèves ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DÉPENSES		RECETTES	
Transport		Coopérative de la classe/de l'école	
Hébergement		Participation de la mairie	
Intervenant extérieur		Total participation des familles (coût par famille :)	
Petit matériel		Action de financement : ex : vente d'objets réalisés par les élèves	
Documentation		Projet ACTE	
Autre (précisez)		Trousse à Projet	
Autre (précisez)		<u>Aide demandée à l'OCCE 95</u>	
Total des dépenses		Total des recettes	

Attention : votre budget doit être équilibré !

Le montant de l'aide accordée par l'OCCE ne pourra pas dépasser 500€ par école.

Voir la Notice pour les critères d'attribution d'une aide.

ENGAGEMENT DE LA CLASSE ou DE L'ÉCOLE

- La coopérative de l'établissement doit être à jour de ses cotisations et de ses obligations statutaires (compte-rendu d'activités et compte-rendu financier rendus en temps voulu). Dans le cas contraire, aucune subvention ne pourra être attribuée.
- L'école ou l'établissement autorise l'association à faire connaître le projet subventionné dans le département par le biais d'une publication papier ou du site départemental.
- L'aide accordée sera retirée **le jour de l'Assemblée Générale Départementale** : (lieu communiqué ultérieurement) ou en cas d'empêchement majeur au siège départemental sur rendez-vous.
- La coopérative s'engage à remettre en fin de projet à l'OCCE, un bilan financier pédagogique accompagné des pièces justificatives.
- En cas de non-réalisation du projet, la coopérative s'engage à rembourser l'OCCE de la totalité de la somme versée.

A, le

L'enseignant référent NOM - Signature	Les élèves délégués de classe NOMS - Signatures	Direction NOM - Signature
--	--	------------------------------

(Ce formulaire doit être complété et retourné à l'OCCE 95 avant le 15 juin 2027.)

INTITULE du PROJET COOPERATIF

Bilan pédagogique : (Joindre si possible des photos ou des écrits illustrant des moments forts du projet)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bilan financier (fournir des justificatifs de dépenses)

DÉPENSES		RECETTES	
Transport		Coopérative de la classe	
Hébergement		Coopérative de l'école	
Intervenant extérieur		Participation de la mairie	
Petit matériel		Participation des familles	
Documentation		Vente d'objets réalisés par les élèves	
Autre (précisez)		Autre (PACTE, ...)	
Autre (précisez)		<u>Aide accordée par l'OCCE 95</u>	
Total des dépenses		Total des recettes	

Notice explicative Aide à Projet

Vous souhaitez faire une demande d'Aide à Projet coopératif auprès de l'OCCE. Cette demande doit répondre à des objectifs pédagogiques inscrits dans les programmes **et à un besoin financier de la coopérative**. Les projets sont en adéquation avec **la circulaire de 2008 sur la gestion de la coopérative**.

Rappel de la circulaire 2008 :

« La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. »

« Les projets développés au sein des coopératives scolaires, visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide. »

« Les projets coopératifs s'inscrivent en cohérence avec les projets d'école ou d'établissement. Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation. La gestion financière ne représente pas le seul objectif éducatif des projets coopératifs. Elle constitue cependant un élément important de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables. »

Examen du dossier

Votre dossier sera examiné par une commission (début janvier) réunissant des membres du conseil d'administration. Les projets aidés devront répondre aux critères suivants :

- Le projet est suffisamment décrit, les étapes sont claires.
- Le projet est en lien avec le projet d'école, il fédère plusieurs classes de préférence.
- Le projet est coopératif : les enfants ne **sont pas seulement actifs mais également acteurs**. Ils sont impliqués dans le déroulement du projet à la hauteur de leur capacité.
- L'aide demandée est inférieure ou égale à la participation de la coopérative de l'école.
- Le budget prend en compte la réalité de la coopérative générale.
- Les élèves participent à la gestion du budget si c'est possible.
- D'autres ressources financières sont envisagées.

Le montant de l'aide ne pourra pas excéder 500 €

Les projets ne sont pas aidés si :

- Le projet n'est pas coopératif et ou pas suffisamment détaillé.
- Le projet est clé en main type « classe de découverte ».
- C'est une sortie récréative de fin d'année.
- La coopérative générale peut financer le projet.
- La participation de la coopérative est insuffisante au regard du montant du projet.
- Le bilan de l'aide apportée l'année précédente n'a pas été transmis.
- La coopérative n'est pas à jour des documents statutaires.
- Les dépenses prévues relèvent de la responsabilité de la municipalité (exemple : équipement.)
- La participation des familles est supérieure à 300 euros.

UN PROJET COOPÉRATIF

Ça consiste en quoi ?

C'est un projet initié par les élèves et leur(s) enseignant(s) au sein de la classe ou de l'école.

- Les élèves ont une réelle participation à toutes les phases du projet, ils ne sont pas simplement actifs mais **acteurs** :
 - **Ils définissent les conditions de faisabilité du projet :**
 - ✓ Que voulons-nous faire précisément ?
 - ✓ Qui pourra nous aider ?
 - ✓ De quoi avons-nous besoin ?
 - ✓ Combien ça coûte ?
 - **Ils mettent en œuvre le projet :**
 - ✓ Par quoi commence-t-on ?
 - ✓ Qui fait quoi ?
 - ✓ Mise en place d'un calendrier
 - ✓ Trouver les financements (ventes d'objets réalisés par les élèves, participation de la coopérative, demande d'aide à l'OCCE...)
 - **Des bilans d'étape pour faire le point :**
 - ✓ Où en sommes-nous ?
 - ✓ Qu'est-ce qui ne va pas ?
 - ✓ Aurons-nous assez d'argent ?
 - **La finalisation :**
 - ✓ Une exposition, une rencontre, un livre, un DVD, un spectacle....
 - **Les élèves procèdent à l'évaluation :**
 - ✓ Qu'est-ce que nous avons réussi ?
 - ✓ Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Pourquoi ?
 - **Les remerciements éventuels** (courriers, invitations...)
- Un projet coopératif doit favoriser l'acquisition des compétences du socle commun tout en étant en adéquation avec les programmes et le projet d'école.
 Dans un projet coopératif, les élèves sont amenés à **communiquer** et à **travailler en équipe** :
 - Planification des tâches
 - Gestion du temps
 - Partage des responsabilités
 - Entraide
- Des réunions régulières permettent de discuter du projet : **conseils de coopérative** de classe, conseil de délégués (quand plusieurs classes sont engagées).

[Organiser un conseil de coopérative dans sa classe](#)

[Article A&E présentant en quoi consiste le conseil de coopérative](#)

